Exposition de trophées en Indre-et-Loire

Les 18 et 19 avril derniers a eu lieu à la « Maison de la Chasse » de Thilouze la troisième exposition de trophées du département d'Indre et Loire. Cette manifestation organisée par la Fédération des Chasseurs d'lndre-et-Loire et l'Association des Chasseurs de Grand Gibier constitue la suite logique de la mise en place, en 2007, du « plan de chasse qualitatif».

Un peu d'histoire

L'organisation des expositions a commencé à la fin du 19e siècle. La première grande manifestation fut l´Exposition de la chasse » organisée en 1873 à l'occasion del'Exposition mondiale à Vienne. Une autre « Grande exposition de la chasse » fut organisée à Paris en 1900. Les expositions qui se sont tenues en 1891 à Prague, en 1901 à Budapest et en 1902 et 1904 à Berlin eurent le même caractère. Il s'agissait plutôt d´expositions nationales. L'intérêt croissant pour ces expositions les a transformé peu à peu et leur a donné une importance internationale. Une des plus importantes expositions de cette époque fut sûrement la « Première exposition internationale de la chasse de Vienne » en 1910. Les 20 000 articles exposés et le nombre important de participants des pays d'Europe, des Etats Unis, du Canada et de l'Union soviétique lui donnèrent une importance presque mondiale.

Une autre étape importante dans l'histoire des expositions cynégétiques fut l'exposition internationale de Berlin en 1937.

Les trophées exposés avaient été déjà évalués d'après les méthodes objectives approuvées par Conseil international de la chasse en 1937 à Prague. Un nombre important d´expositions nationales,

internationales et des expositions mondiales à Budapest en 1971 et à Plovdiv en 1981 suivirent. Jusqu'à l'heure actuelle, plus d'une quarantaine d´expositions cynégétiques ont eu lieu.

En Indre-et-Loire

A Thilouze, à la Maison de la chasse, L'exposition a attiré près de 3000 visiteurs, chasseurs passionnés ou curieux des choses de la nature.

Le plan de chasse qualitatif est le meilleur outil pour contribuer au vieillissement des cerfs, garantir l'équilibre du sexe-ratio, vérifier la structure d'âge des populations, assurer le respect de la dynamique des populations et la régulation des effectifs.

Il permet d'établir et de suivre d'année en année l'évolution des populations de grands cervidés, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Si les trophées peuvent être facilement dénombrés, leur qualité et beauté est plus délicate à établir. Pour cela, il est fait recours à des critères bien précis fixés par «l'AFMT» (l'Association Française de Mensuration des Trophées) qui fonde une « cotation » qui s'échelonne du bronze à l'or.

Ainsi, pour la saison de chasse écoulée, l'exposition d'aujourd'hui rassemble plus de 700 trophées. Trente-six d'entre eux ont été distingués : trois de niveau « or », quatre de niveau « argent », et vingt-neuf classés « bronze ». Les organisateurs constatent avec satisfaction que le nombre de cerfs homologables, en cette année 2009, a augmenté de 80%. La démarche « qualitative » engagée il y a trois ans commence donc à porter ses fruits ; grâce au vieillissement des cerfs, les gestionnaires de territoires obtiennent des animaux avec des trophées plus prometteurs.

Belle première tête de ce très jeune cerf

L'analyse des trophées à permis d'établir que 60 % d'animaux ont moins de trois ans.

Cette troisième exposition de trophées de l'année 2009 confirme l'importance donnée à la gestion de nos populations de grands cervidés en Indre et Loire. En travaillant la qualité, nous donnerons au plus grand nombre d'entre nous la possibilité de prélever de magnifiques animaux.

INTERVENTION DE M. ALAIN BELLOY

Président de la Fédération des chasseurs 37

" Pour réussir une telle exposition de trophées il faut avant tout que les attributions du plan de chasse soient correctement effectuées, et ceci, afin de tendre vers un équilibre agro-sylvo-cynégétique satisfaisant pour tous. Je constate que nous sommes aujourd'hui un des rares départements à avoir maîtrisé nos dégâts, tout en ayant le premier prélèvement de grands cervidés en France.

C'est bien la preuve que nous sommes un département cynégétiquement intéressant. Nous devons poursuive l'effort et je remercie tous ceux qui s'y consacrent au niveau de la Fédération, élus et personnels, au niveau de l'Association des Chasseurs de Grands Gibier, avec M Prot comme Président.

Près de 97% des territoires ont joué le jeu, autres n'ont pas respecté la règle. Il manque certains bracelets, et je peux comprendre l'oubli d'une

personne qui n'a qu'un bracelet, ne connaît pas bien la règle et oublie de présenter son trophée. Il y a des trophées de l'année dernière qui nous ont été représentés. Il s'agit d'erreurs, nous passerons dessus, sans problème, en souhaitant et veillant qu'elles ne se renouvellent pas. Il y cependant d'autre situation sur lesquelles je souhaite mettre « un carton jaune » voir sur certains un « carton rouge ».Elles concernent de grands territoires qui n'ont pas répondu à nos demandes, pas répondu à nos relances. Par respect pour tous ceux qui ont suivi la règle il est dans les intentions de la fédération de sanctionner ces territoires, par exemple en remplaçant les attributions de cerfs par des biches, ce qui les affranchira de présentation de trophées, ou en remplaçant des CM2 par des CM1. Cette démarche de sanction est certe désagréable, mais indispensable. C'est mon rôle de la mener à son terme, en votre nom à tous."

••▸ **Très beau trophée, portant 7 et 8 andouillets**

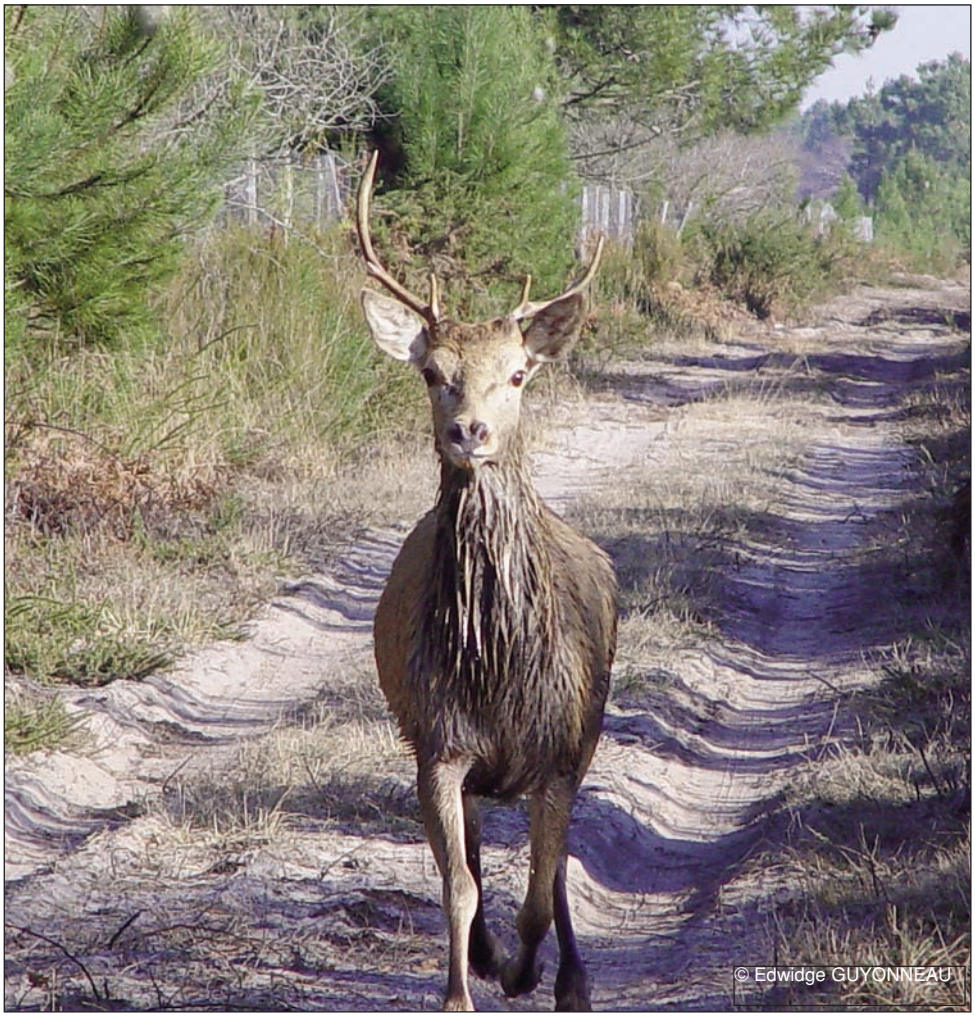

INTERVENTION DE M. HUGUES PROT

Administrateur de l'Association Nationale des chasseurs de grand gibier et Président de l'ADCGG37

" L'analyse de la structure d'âge des trophées présentés à Thilouze cette année donne la répartition suivante :

AGE DES CERFS

- de 2 ANS	*34 %*
2 – 3 ANS	*26 %*
3 – 5 ANS	*30 %*
6 – 9 ANS	*7 %*
+ de 9 ANS	*3%*

En trois ans nous sommes arrivés en Indre et Loire à tripler le nombre de vieux cerfs de plus de 9 ans (1% en 2006 pour 3% en 2009). C'est bien la preuve qu'une espèce se gère biologiquement, et aujourd'hui nous en récoltons les premiers fruits.

Tous les ans nous homologuons les cerfs qui entrent dans le catalogue de l'Association Française de Mensuration de Trophées. En 2007 et 2008, nous avions coté une vingtaine de cerfs. Cette année en 2009, nous sommes à 36 cerfs cotés et homologués. La progression est remarquable. 3 cerfs de niveau or, 4 cerfs de niveau argent et 29 de niveau bronze."

Grand Gibier ..▸ Fiche de cotation

ASSOCIATION FRANCAISE DE MENSURATION DES TROPHEES

102204	CERF

Date d'obtention *indiquer au moins l'année* : | | | |

Département de provenance : INDRE ET LOIRE — **Code** : 37

Lieu (massif, forêt, bois) : _____ N° bracelet : | | |

Propriétaire : Nom : _____

Prénom _____

Adresse complète : _____

Code postal : _____ Ville : _____

COTATION : **198,36**

MENSURATIONS

			(voir au dos)	**POINTS**
A - Longueur des merrains	gauche	97,80	Moyenne en cm x 0,5	50,33
	droite	103,50		
B - Longueur des andouillers d'œil	gauche	33,00	Moyenne en cm x 0,25	8,53
	droite	35,20		
C - Longueur des chevillures	gauche	27,20	Moyenne en cm x 0,25	6,65
	droite	26,00		
D - Circonférence des meules	gauche	23,70	Moyenne en cm x 1	24,00
	droite	24,30		
E - Circonférence des merrains entre andouiller d'œil et chevillure	gauche	13,10	En cm x 1	13,10
	droite	13,40	En cm x 1	13,40
F - Circonférence des merrains entre chevillure et empaumure	gauche	18,00	En cm x 1	18,00
	droite	16,40	En cm x 1	16,40
poids brut 7,580 Kg G - Poids des bois secs déduction 0,600	Poids net	6,98	En kilos x 2	13,96
H - Envergure		67,20	De 0 à 3 points	1,00
I - Nombre d'andouillers	gauche	9,00	1 andouiller = 1 point	18,00
	droite	9,00		

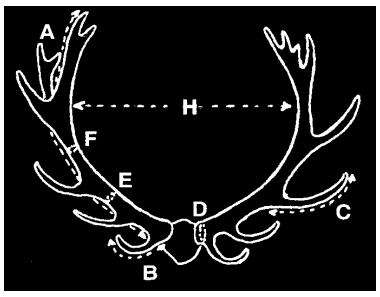

EMPAUMURES		
Nombre de pointes des 2 empaumure		12
longues	> à 15 cm	7
moyennes	10 à 15 cm	5

Renseignements complémentair
âge : 9 ans

POINTS DE BEAUTÉ

Couleur	De 0 à 2 points	1,00
Grain	De 0 à 2 points	1,00
Pointes	De 0 à 2 points	2,00
Surandouillers	De 0 à 2 points	2,00
Empaumures	De 0 à 10 points	9,00
	TOTAL :	198,36
* Pénalisation éventuelle (maxi 3 points)		-
	TOTAL DÉFINITI	198,36

* Noter le motif de la pénalisation :

ORIGINE DU TROPHÉE : (cocher la case correspondante)
Tir [X] Vénerie [ ] Trouvé [ ]

CE DOCUMENT NE SERA CONSIDÉRÉ COMME UN CERTIFICAT D'INSCRIPTION QUE LORSQUE LE CADRE CI-DESSOUS AURA ÉTÉ COMPLÉTÉ

Pointage effectué le : 16 avril 2009 à Loches

Par Mr(s).

Matricule

Signature(s)

HOMOLOGATION ENREGISTREE LE

REFERENCE N°

(cadre réservé)

CEM 1 - CEM 2 : mode d'emploi

CEM 1

Cerf allant jusqu'à 8 cors compris. Seuls les cors de plus de 5 cm sont comptés. Tout merrain cassé compte pour un CEM1.

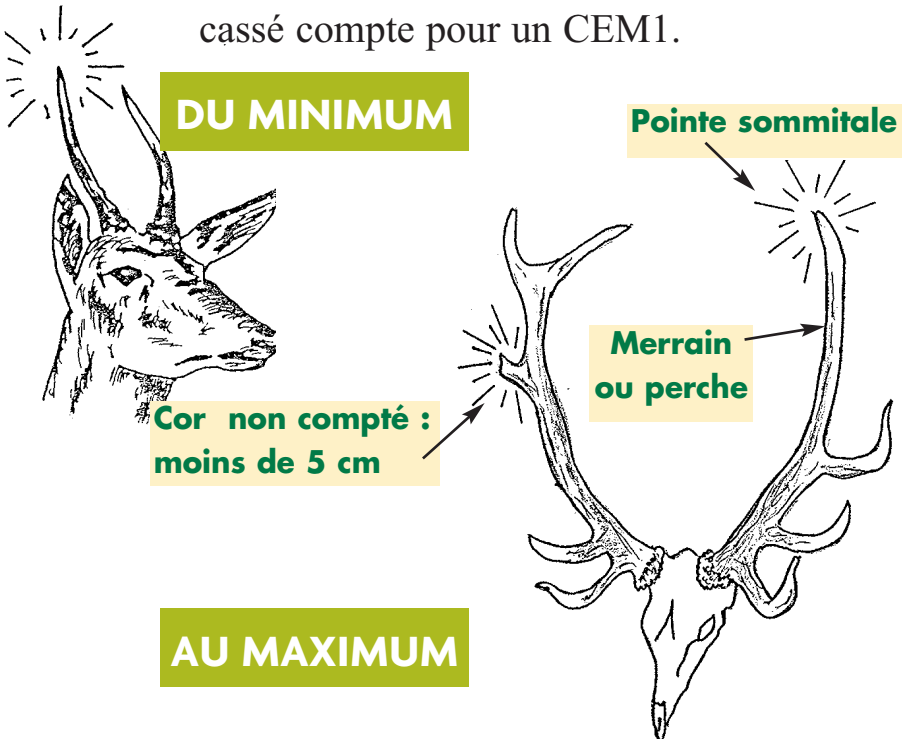

CEM 2

Tous types de cerfs (y compris les cerfs mulets)